



RÉGION
LÉZIGNANAISE
CORBIÈRES
MINERVOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**NOTE DE SYNTHÈSE
BUDGET 2025**

	1	0	2
	\$300,000.00	\$938,590.00	\$907,571.00
	\$75,000.00	\$0.00	\$56,100.00
	0	7	4
	25		

120%
110%
100%
90%
80%
50%
0%

W+
W-
MR

SOMMAIRE

TITRE I. UN TERRITOIRE DYNAMIQUE AU CŒUR DE LA REGION OCCITANIE	3
TITRE II. UN PROJET DE TERRITOIRE INTEGRE DANS LE PACTE DE GOUVERNANCE...	4
TITRE III. UNE SITUATION FINANCIERE SOLIDE A L'ISSUE DE L'EXERCICE COMPTABLE 2024	10
TITRE IV. UN BUDGET PRINCIPAL 2025 DE 60,562 M€	11
TITRE V. LES RATIOS BUDGETAIRES	18
TITRE VI. DES BUDGETS ANNEXES QUI COMPLETENT LE BUDGET PRINCIPAL.....	19
TITRE VII. EN RESUME	20

I. UN TERRITOIRE DYNAMIQUE AU CŒUR DE LA REGION OCCITANIE

La Communauté de Communes de la Région Lézignanais Corbières Minervois forte de près de 34 000 habitants regroupant 54 communes est la 3ème intercommunalité l'Aude en importance après les agglomérations de Narbonne et Carcassonne.

Notre territoire est particulièrement bien desservi, notamment par un axe autoroutier, à équidistance des deux métropoles régionales de Toulouse et Montpellier et des deux pôles urbains audois de Narbonne et Carcassonne, par sa proximité avec trois aéroports majeurs (Toulouse, Montpellier, Perpignan), la gare de péage autoroutière, l'aérodrome, la gare SNCF . Le port de commerce de Port-la-Nouvelle n'est qu'à 35 minutes.

La desserte va être encore améliorée avec la mise à deux fois trois voies de l'autoroute et le passage (espéré) de la LGV à l'horizon 2035-2040, laquelle pourrait être probablement située à la jonction avec la communauté d'agglomération de Narbonne.

Notre territoire marqué par la ruralité s'articule autour de notre ville-centre, Lézignan-Corbières, 3ème ville du département qui regroupe des infrastructures (pôle éducatif collèges et lycée, une médiathèque et crèche intercommunales, un hôpital de proximité ..) et des services de qualité. Plusieurs communes servent également de maillons intermédiaires en matière de services pour les communes les plus rurales.

Notre arrière-pays, de Corbières en Minervois, des châteaux du Pays Cathares au Canal du Midi, regorge de sites exceptionnels où la qualité de la gastronomie et des vins font écho à la beauté sauvage et préservée de nos paysages ainsi qu'à la qualité architecturale de notre patrimoine bâti.

Compte tenu de l'arrivée de nouvelles populations, il nous faut créer les services répondant à ces nouveaux besoins.

Et il nous faut aussi, dans le contexte actuel, créer de la confiance, aider l'économie à se développer et aménager notre territoire pour être attractif en intégrant les grands enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux.

II. UN PROJET DE TERRITOIRE INTEGRE DANS LE PACTE DE GOUVERNANCE QUI DECLINE LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA CCRLCM DANS LE PLAN PLURI ANNUEL D'INVESTISSEMENT

Notre Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières Minervois entend poursuivre son action volontariste conformément à son projet.

La CCRLCM articule sa stratégie financière et de développement autour :

- d'un pacte de gouvernance validant le projet de territoire (2021),
- d'un pacte financier et fiscal (PFF) qui en assure le financement et la solidarité financière avec nos communes membres (2022)
- d'un plan pluri annuel d'investissement (PPI), « le train de l'investissement » qui se recadre au fil du temps.

1 Un pacte de gouvernance qui fédère la CCRLCM et ses communes membres autour de son projet de territoire.

Le Pacte de gouvernance de la CCRLCM adopté par délibération du 23 juin 2021 est avant tout **l'expression politique du projet de territoire en construction** qui lie la Communauté et ses communes membres. A ce titre, il traduit **une volonté partagée** pour renforcer l'attractivité du territoire en améliorant la qualité de vie de ses habitants.

La CCRLCM réaffirmait ainsi **ses priorités qu'elle a décliné en 7 thèmes :**

1-Placer le citoyen au centre des préoccupations des élus communautaires. La CCRLCM réaffirme son attachement aux **services publics communautaires de proximité** (enfance-jeunesse, personnes âgées, restauration collective éco responsable favorisant les circuits courts, schéma territorial de santé) en oeuvrant pour **un dialogue social et constructif.**

2-Adapter le territoire aux changements climatiques en organisant **le grand cycle de l'eau**, en confortant **la ressource** et la GEMAPI , en soutenant les filières **agricoles et viticoles** ainsi que la promotion des **circuits courts.**

3-Se saisir des grands enjeux environnementaux en déclinant une stratégie territoriale raisonnée en matière **de transition écologique et de croissance verte** articulée autour du **Schéma de Cohérence Territoriale et du Plan Climat Air Energie Territorial.** L'éolien, le solaire, les économies d'énergie, la mobilité (en lien avec la Région)et la valorisation des déchets sont autant de secteurs qui seront explorés et valorisés.

4-Mettre en oeuvre une nouvelle offre touristique s'inscrivant dans les schémas départementaux et régionaux à travers le développement du tourisme culturel et

patrimonial, de l'éco tourisme et l'éco mobilité, de la promotion de la gastronomie et du vin (identité du territoire).

5-Développer un projet culturel transversal et de proximité (réseau de lecture publique, programmation de l'ECC et hors les murs, résidences d'artistes)

6-Définir les orientations en matière d'accueil et de bien-vivre ensemble.

7-Innover et développer l'emploi en structurant une offre foncière de qualité, en soutenant l'entrepreneur communautaire et en valorisant le développement du numérique.

Ces thèmes ont été déclinés à travers les **5 axes stratégiques** du projet de territoire (adopté à l'unanimité par les élus dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire 2021 (ROB) lors de la séance du conseil communautaire le 17/03/2021) et dont rappel ci-après :

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR INITIER LE PROJET DE TERRITOIRE : axes stratégiques - 08/03/2021	
Axe stratégique n°1 CROISSANCE VERTE : "être territoire de référence en matière d'énergie positive et de respect de l'environnement"	
1.1 _AMELIORER LA QUALITE DE NOTRE ENVIRONNEMENT EN PRESERVANT NOS RESSOURCES	1-1-1 _DEVELOPPER UNE GESTION PLUS DURABLE DES DECHETS
	Poursuivre et améliorer la performance en matière de collecte . In fine, rédiger un nouveau règlement de collecte.
	Optimiser et rénover les déchèteries à travers un nouveau schéma (4 nouvelles + 4 réhabilitées)
	Développer la valorisation et rechercher de nouvelles filières dans l'économie circulaire (recyclerie/ressourcerie)
	Développer une éco-citoyenneté à travers des actions de communication et de sensibilisation
1.2 _ATTEINDRE L'AUTOSUFFISANCE ENERGETIQUE A L'HORIZON 2050 A TRAVERS UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)	Mettre en œuvre un programme de prévention des déchets
	1-1-2 _PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU EN QUANTITE COMME EN QUALITE
	Organiser le grand cycle de l'eau
	gestion GEMAPI
	1-2-1 _REDUIRE LES BESOINS ET LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES LOCALES
	Mettre en œuvre la rénovation thermique et énergétique des bâtiments intercommunaux (DSIL RELANCE)
	Mettre en œuvre une stratégie de réduction des consommations énergétiques (bâtiments et EP)
	Mettre en œuvre une stratégie pour la construction de bâtiments autonomes BEPOS
	Introduire la dimension éco- responsable dans la commande publique
	1-2-2 _REDUIRE LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE
	Renouveler la flotte publique par des véhicules propres
	Déployer des points de charges pour véhicules électriques voire à hydrogène
	Promouvoir les mobilités douces
	Prévoir des aires de co-voiturage
	1-2-3 _DEVELOPPER UN PRODUCTION AUTONOME ET LOCALE D'ENERGIE
	Développer les parcs photovoltaïques et éoliens.Soutenir les initiatives citoyennes sur les projets coopératifs photovoltaïques

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR INITIER LE PROJET DE TERRITOIRE : axes stratégiques - 08/03/2021

Axe stratégique n°2 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : "organiser et développer notre territoire de manière équilibrée et solidaire"	
2.1 CONTRIBUTER A UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET RAISONNE DU TERRITOIRE	2-1-1_STRUCTURER UN MAILLAGE TERRITORIAL PERTINENT ET COHERENT AVEC LES ENJEUX DE PROXIMITE Organiser le territoire de façon équilibrée autour d'une ville centre forte et des pôles secondaires irrigant la ruralité Garantir un accès aux équipements et aux services communautaires tout en prenant en compte les spécificités territoriales (urbain/rural) Poursuivre la desserte numérique avec le SYADEN Mettre en œuvre une aide directe aux communes dans le cadre du pacte financier et fiscal
	2-1-2_OEUVRER POUR LE MAINTIEN ET L'ACCÈS DES SERVICES PUBLICS ET PRIVÉS EN MILIEU RURAL Conforter l'accès aux soins et à la santé, aux services publics en milieu rural (Maison France Service) et à l'éducation Prendre part à la politique de la ville de la ville-centre à l'échelle communautaire
	2_2_1 AMENAGER ET ADAPTER NOS INFRASTRUCTURES Redéfinir la voirie d'intérêt communautaire Intégrer les zones d'aménagement économiques communales En lien avec le CD11, soutenir le projet du contournement de Lézignan pour préparer l'arrivée de la LGV Anticiper la mise aux normes de l'aire d'accueil des gens du voyage Mettre en service le chenil communautaire
	2-2-2_DEVELOPPER ET PROMOUVOIR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE Soutenir les entreprises pendant la crise sanitaire à travers le fond L'OCCAL Requalifier les espaces économiques (travailler sur l'image des zones, signalétique...) Aménager les futurs parcs d'activités : LEZIGNAN-FERRALS, CAUMONT3, du foncier de qualité en sortie d'autoroute! Définir et maîtriser les futures zones d'activités économiques au travers du SCOT
	2-2-3_PROMOUVOIR ET SOUTENIR L'AGRICULTURE, L'ÉLEVAGE, LA VITICULTURE ET LA FILIERE BOIS Soutenir les initiatives citoyennes en matière de maraîchage et culture bio Développer la restauration en circuits courts en lien avec les acteurs agricoles Soutenir les filières de l'agriculture , de la viticulture, soutenir la filière bois
2.2_AMENAGER ET ADAPTER NOS INFRASTRUCTURES	

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR INITIER LE PROJET DE TERRITOIRE : axes stratégiques - 08/03/2021

Axe stratégique n°3 TOURISME: "un territoire riche par son climat, son patrimoine architectural et culturel ; à haut potentiel de développement! "	
3.1_ELABORER UN SCHEMA DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET DE LOISIRS	3-1-1_TRAVAILLER EN COORDINATION AVEC LES ACTEURS DU TOURISME ET CREER DES SYNERGIES AVEC LES TERRITOIRES VOISINS Identifier le rôle et le périmètre d'action des opérateurs locaux du tourisme (Pays Touristique notamment) Identifier et choisir les axes de développement touristique et décliner la stratégie en un plan d'actions
	3-1-2_METTRE EN VALEUR ET DEVELOPPER LE POTENTIEL TOURISTIQUE Faire de l'habitant le premier ambassadeur du territoire Valoriser l'offre existante Faire la promotion de l'offre sous l'angle des thématiques identitaires fortes (produits et savoir-faire locaux, festivités locales, patrimoines, culture...)

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR INITIER LE PROJET DE TERRITOIRE : axes stratégiques - 08/03/2021

Axe stratégique n°4 IDENTITE TERRITORIALE: "forger une identité partagée du territoire"	
4.1_METTRE EN VALEUR ET DONNER DE LA LISIBILITÉ AU TERRITOIRE	4-1-1_ORGANISER LA COMMUNICATION DE LA CCRLCM
	Créer une identité en s'appuyant sur une dynamique de reconnaissance de nos richesses et la capitalisation de nos atouts (territoire où il fait bon vivre, patrimoine naturel et bâti, tissu industriel , agriculture diversifiée...)
	Création d'un nouveau site internet et gestion des réseaux sociaux (éco-système digital)
	Réfléchir à une signature territoriale (logo, slogan...)
	Donner une identité communautaire forte aux entrées de villes et villages
	Établir un plan pluriannuel de communication
	Développer des passerelles entre les communications institutionnelles du territoire (communes, Pays touristique...)
	Mettre en place une démarche en matière de marketing territorial
	4-1-2_RENFORCER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE DE CORBIÈRES EN MINERVOIS
	Faciliter les événements dont la population est acteur
	Valoriser l'art de vivre, le bien vivre, le bien manger et le bien boire (avec modération!)
	Faciliter les événements ayant une portée régionale voire nationale

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR INITIER LE PROJET DE TERRITOIRE : axes stratégiques - 08/03/2021

Axe stratégique n°5 SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX: "l'humain au centre du dispositif"	
5.1 DÉVELOPPER DES PRESTATIONS DE SERVICE PUBLIC AU PLUS PRÈS DE NOS HABITANTS	5-1-1_DEVELOPPER LE BIEN VIVRE AU TRAVAIL POUR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE
	Un projet d'administration socle de l'action des services et du partage de valeurs communes
	En liens étroits avec le CDG11, accompagner les agents dans leur carrière en mettant en œuvre notamment les lignes directrices de gestion.
	Prévention, santé au travail, intégration et handicap sont au cœur des préoccupations et de l'action des élus
	Lancer un plan de dépréciation
	Développer un nouveau schéma de mutualisation avec les communes membres (gestion des documents d'urbanisme, marchés publics...)
	construire des bureaux et une salle de l'assemblée BPOS pour un cadre de travail optimisé
	5-1-2_RENFORCER LES SERVICES A LA PETITE ENFANCE
	Accompagner les modes de garde de la petite enfance
	Veiller au maillage et à la qualité de d'accueil des structures "petite enfance"
	Construire une crèche BEPOS à Roubia
	Construire une crèche BEPOS à Lézignan Corbières
	5-1-3_REPONDRE AUX BESOINS ÉDUCATIFS ET D'ANIMATION DE LA JEUNESSE
	Coordonner une politique jeunesse pour mieux accompagner les communes membres
	Accompagner les structures partenaires et acteurs en matière de jeunesse pour favoriser la prise de responsabilité des jeunes
	Accompagner la ville-centre dans la construction d'un nouveau centre de loisirs mutualisé
	5-1-4_MAINTENIR L'OFFRE DE SOINS
	Être acteur du contrat local de santé (projet de santé du territoire)
	Maintenir l'offre de soins en milieu rural et urbain
5.2 DÉFINIR EN CONCERTATION AVEC TOUS LES ACTEURS CULTURELS, UNE POLITIQUE CULTURELLE TRANSVERSALE	5-1-5_PARTICIPER À LA POLITIQUE DU LOGEMENT DES PERSONNES ÂGÉES ET EN SITUATION DE HANDICAP
	Conforter et adapter les services d'aides à domicile sur l'ensemble du territoire
	En lien avec le Département, réfléchir à la création de places en Résidence Autonomie pour les seniors
	5-1-6_DEVELOPPER UN URBANISME DURABLE, DE QUALITÉ ET ADAPTÉ AUX BESOINS DES HABITANTS
	Établir le SCOT et le PCAET
	Mettre en œuvre une politique de l'habitat à travers le PLH
	5-2-1_ADAPTER UNE POLITIQUE CULTURELLE TRANSVERSALE AU PLUS PROCHE DES CITOYENS
	Définir une politique culturelle de qualité, accessible au plus grand nombre favorisant le "hors les murs"
	Développer et pérenniser le réseau de lecture publique pour couvrir tout le territoire
Construire un nouveau conservatoire intercommunal de musique BPOS	

2 Des relations financières entre la CCRLCM et ses communes membres consolidées par le pacte financier et fiscal (PFF) pour financer le projet de territoire tout en assurant une solidarité financière

Le pacte financier et fiscal (PFF) voté à l'unanimité lors de la séance du 21/12/22 vise à permettre à la CCRLCM :

- de financer le projet de territoire et le programme d'équipements qui lui est associé, sans compromettre ses équilibres budgétaires,

-d'assurer une solidarité territoriale non seulement par le développement des politiques et des équipements communautaires, mais aussi par la solidarité financière.

Leviers pour consolider des capacités budgétaires de la communauté de communes



☐ Gel des taux de la communauté de communes sur la fiscalité ménages - foncier bâti et taxe d'habitation résidences secondaires

☐ Ajustement de la TEOM en fonction de l'évolution du coût de la gestion des déchets

☐ Partage de la taxe d'aménagement

☐ Partage conventionnel de la taxe sur le foncier bâti des zones d'activités économiques

Leviers pour assurer une meilleure solidarité territoriale



☐ Versement de fonds de concours

☐ Mise en place d'une dotation de solidarité

Le PFF instaure le versement d'une DSC qui est proposée à hauteur de 0,200 M€ par an sur la période 2023/2026. Ce sera donc le cas en 2024.

Le PFF intègre le règlement d'aides aux communes voté à l'unanimité en juin 2021 (délibération n°89).

Le PFF intègre le retour sur investissement sur les zones d'activités économiques (ZAE) se traduisant par les partages conventionnels de taxe d'aménagement et de taxe sur le foncier bâti ce qui abonde le bouclage du financement du projet de territoire.

Le PFF intègre le gel des taux de fiscalité sur la TF et THRS. Les taux fiscaux n'augmenteront donc pas en 2025. La TEOM et la GEMAPI suivent quant-à-eux le coût du service.

3. La CCRLCM s'appuie sur une culture de gestion

Par ailleurs, la CCRLCM s'appuie sur une culture de gestion pour asseoir son rôle d'investisseur : préservation de l'autofinancement, gestion rigoureuse des dépenses et maîtrise de l'endettement.

Le budget 2025 s'inscrit dans cette optique d'anticipation, de rationalisation et de planification.

Par sa politique volontariste, la CCRLCM œuvre ainsi à chaque instant à la cohérence et aux cohésions territoriale et sociale de notre territoire.

III. UNE SITUATION FINANCIÈRE SOLIDE A L'ISSUE DE L'EXERCICE COMPTABLE 2024

- **La capacité d'autofinancement nette est près du double** de la moyenne des intercommunalités de même strate (**109 € / habitant** contre 60 € ratio 2022).

- L'endettement de la CCRLCM tend à s'éteindre grâce à un non-recours à l'emprunt depuis 8 ans : désendettement sur la période 2020/2024 de **-2,90 M€**.

- A fin 2024, la CCRLCM mettrait **1,5 ans** pour rembourser la totalité de son encours de dette.

- La CCRLCM peut compter sur un fonds de roulement important pour financer une partie de son plan pluriannuel d'investissement.

IV.UN BUDGET PRINCIPAL 2025 EN EQUILIBRE A 60,562 M€

Le budget principal est composé :

-d'une section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et recettes à 37,162M€.

-d'une section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et recettes à 23,40 M€.

1-Une section de fonctionnement votée en sur-équilibre à 37,162 M€

Les dépenses de fonctionnement sont prévues à hauteur de 37,162 M€ dont 23,591 M€ de dépenses réelles.

DEPENSES en k€							Evolution/CA24	
CHAPITRE	CA20	CA21	CA22	CA23	CA24	BP25	En k€	en %
011 Charges caractère général	6 277	6 438	6 888	7 811	7 934	8 300	366	5%
012 Charges personnel	5 376	5 441	5 835	6 439	6 999	7 900	901	13%
014 Atténuation de recettes	3 875	3 813	3 725	3 794	4 139	4 150	11	0%
65 Autres charges gestion	1 740	2 023	2 530	2 621	2 129	2 500	371	17%
66 Charges financières	188	215	190	242	225	491	266	118%
67 Annul exercice antérieur	1	0	0	15	0	50		
68 Dotations règlementées	106	200	200	200	600	200	-400	-67%
TOTAL DEPENSES REELLES	17 563	18 130	19 368	21 122	22 026	23 591	1 565	7%
042-6XXX	760	884	847	709	746	823	77	10,32%
TOTAL DEPENSES ORDRE	760	884	847	709	746	823	77	10%
TOTAL DEPENSES REELLES+ORDRE	18 323	19 014	20 215	21 831	22 772	24 414	1 642	7%
023 Autofinancement SI						12 748		
TOTAL DEPENSES F.	18 323	19 014	20 215	21 831	22 772	37 162	14 390	63%

Les charges à caractère général et les dépenses de personnel représentent 16,2 M€ soit 69% des dépenses réelles.

Ces charges correspondent aux dépenses des services en faveur du public :

- la collecte et le traitement des ordures ménagères ainsi que le fonctionnement des déchetteries intercommunales du territoire (6,5M€),

-le fonctionnement des crèches et centres de loisirs intercommunaux,

-le fonctionnement du réseau des médiathèques MILCOM et du conservatoire intercommunal de musique,

- le fonctionnement de la programmation culturelle à l'Espace Culturel des Corbières mais également la programmation culturelle hors les murs pour tous les publics,

-le fonctionnement du pôle de santé de Saint Laurent de la Cabrerisse (médecin salarié) et de la maison médicale de Lézignan Corbières.

-le fonctionnement du centre intercommunal de Lézignan Corbières avec notamment le recrutement de médecins salariés,

-le fonctionnement des services supports (ressources humaines, finances, marchés publics, urbanisme, pool de secrétariat dans les communes rurales, services mutualisés avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la CCRLCM) et la restructuration des services. Notons également l'impact du glissement-vieillesse-technicité ainsi que l'augmentation de la contribution à la CNRACL.

Les atténuations de charges qui représentent 4,150 M€ soit 18 % des dépenses réelles correspondent aux versements aux communes (au titre des attributions de compensation de fiscalité ainsi que le remboursement à l'Etat du fonds national de garantie des ressources FNGIR suite à la réforme sur la fiscalité professionnelle). A noter, la mise en place d'une dotation de solidarité communautaire en 2025 à hauteur de 0,200 M€ répartie selon les critères établis dans le pacte financier et fiscal intercommunal.

Les autres charges de gestion prévues s'établissent à 2,5 M€ soit 10 % des dépenses réelles et intègrent :

- les subventions versées aux associations ainsi que la subvention d'équilibre au budget école, CIAS, centre intercommunal de santé de Lézignan Corbières le cas échéant.

-les participations aux diverses structures et organismes de regroupement intègrent cette année le versement en totalité de la taxe de séjour nette à l'office de tourisme intercommunal Corbières Minervois (OTICM).

Les charges financières qui correspondent aux frais financiers :

- remboursement des intérêts de la dette pour 0,220 M€,

- remboursement d'indemnités de remboursement anticipée de dette (IRA) pour 0,271M€ dans le cadre d'une gestion active de notre encours se concrétisant par :

1- un remboursement anticipé de 3 emprunts ciblés pour un capital restant dû de 0,230 M€ avec une pénalité d'IRA de 10 k€. Le gain financier sera de 43 K€ duquel il conviendra de déduire le montant de l'IRA (10K€) soit un gain financier final de 35 K€ sur les intérêts de notre dette.

2- un réaménagement de dette sur 4 emprunts ciblés pour 3,6 M€ d'une durée résiduelle de 21 ans avec pénalités d'IRA de 0,261 M€. Il s'agira ici de réduire la durée résiduelle sur 15 ans et d'obtenir un taux cible de refinancement. Le gain financier sera de 0,442 M€ duquel il conviendra de déduire le montant de l'IRA (261 K€) soit un gain financier final de 0,180 € sur les intérêts notre dette.

3- Au total des opérations 1 et 2, la CCRLCM devrait faire des économies sur les intérêts de sa dette de 0,215 M€.

Les dépenses d'ordre prévues à hauteur de 0,823 M€ correspondent à des transferts équilibrés entre la section de fonctionnement et d'investissement.

L'autofinancement prévisionnel permettant de financer les dépenses d'investissement s'établit à 12,748 M€ soit 34% du total de la section de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement sont prévues à 37,162 M€.

RECETTES en k€							Evolution /CA24	
CHAPITRE	CA20	CA21	CA22	CA23	CA24	BP25	En k€	en %
70 Produits du domaine	1 285	1 655	2 177	2 341	2 454	2 801	347	14,1%
013 Atténuation de charges	175	200	125	149	113	100	-13	-11,5%
73 Impôts et taxes	16 311	16 924	18 235	19 311	20 021	20 350	329	1,6%
74 Dotations et subventions	3 789	2 874	2 991	3 378	3 772	3 614	-158	-4,2%
75 Produits gestion courante	394	112	157	117	80	76	-4	-5,0%
76 Recettes financières	4	4	3	2	2	2	0	0,0%
77 Recettes exceptionnelles	4	122	137	2	12		-12	-100,0%
78 Reprise sur provisions	0	0	0	0			0	#DIV/0!
TOTAL RECETTES REELLES	21 962	21 891	23 825	25 300	26 454	26 943	489	0
042-7XXX	217	54	4		4	266		
TOTAL RECETTES ORDRE	217	54	4	0	4	266	262	66
TOTAL RECETTES REELLES+ORDRE	22 179	21 945	23 829	25 300	26 458	27 209	751	0
002 Excédent fonct.reporté	3 517	4 263	5 286	6 268	9 149	9 953	804	8,8%
TOTAL RECETTES F.	25 696	26 208	29 115	31 568	35 607	37 162	1 555	0

Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues à 26,943M€.

Les produits de fiscalité représentent 20,350 M€ soit 76% des recettes réelles de fonctionnement.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est prévue à l'équilibre du service soit 6,5 M€.

En 2025, les taux de TFB (1,28%), TFNB (9,42%), THRS (11,80%) et CFE (34,96%) resteront identiques à l'année précédente. **Ils n'ont pas augmenté depuis 2013.**

Les produits de fiscalité de taxes foncières (TFB et TFNB) , la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), imposition forfaitaire sur les réseaux (IFER) CFE, taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) ainsi que les compensations de fiscalité versées par l'Etat représentent 6,95 M€.

La réforme de la taxe d'habitation (TH) voit désormais le reversement d'une fraction nationale de TVA à hauteur de 4,5 M€.

Depuis 2023, la CVAE est également remplacée par une fraction nationale de TVA à hauteur de 1 M€.

	Etat 1386 RC 2020	ETAT 1386 RC 2021	Etat 1386 RC 2022	Etat 1386 RC 2023	Etat 1386 RC 2024	Etat 1259 2025	Evolution n-1	
							en %	En €
TH	4 257 645 €							0 €
THRS		825 965 €	836 883 €	922 968 €	941 685 €	887 360 €	-5,77%	-54 325 €
TFB	372 469 €	370 164 €	388 110 €	416 439 €	437 998 €	448 755 €	2,46%	10 757 €
TFNB	165 279 €	165 402 €	169 372 €	182 232 €	188 236 €	191 320 €	1,64%	3 084 €
TANB	119 153 €	118 809 €	113 555 €	130 267 €	130 406 €	132 699 €	1,76%	2 293 €
CFE	2 582 654 €	2 352 832 €	2 557 100 €	2 668 153 €	2 763 204 €	2 953 421 €	6,88%	190 217 €
CVAE	933 276 €	908 621 €	838 796 €	0 €	0 €	0 €		0 €
TASCOM	275 467 €	271 008 €	278 412 €	324 378 €	356 029 €	342 173 €	-3,89%	-13 856 €
fer éolien terrestre	381 264 €	383 768 €	389 744 €	406 694 €	416 662 €	424 162 €	1,80%	7 500 €
fer sur production photovoltaï	22 868 €	24 474 €	32 470 €	81 261 €	83 147 €	84 644 €	1,80%	1 497 €
fer sur production hydraulique	1 276 €	1 282 €	1 302 €	1 358 €	1 392 €	1 418 €	1,87%	26 €
fer sur transformateurs électr	347 382 €	553 646 €	561 952 €	586 116 €	600 769 €	611 583 €	1,80%	10 814 €
fer sur stations radioélectriques	98 094 €	123 047 €	130 844 €	153 361 €	164 752 €	167 720 €	1,80%	2 968 €
fer sur canalisations gaz	10 817 €	10 880 €	11 036 €	11 510 €	11 806 €	12 022 €	1,83%	216 €
IFER	861 701 €	1 097 097 €	1 127 348 €	1 240 300 €	1 278 528 €	1 301 549 €	1,80%	23 021 €
Compensation TH	512 368 €							
Compensation FB	537 €	483 €	453 €	487 €	532 €	668 €	25,56%	136 €
compensation FB entreprise		9 396 €	11 092 €	11 879 €	13 973 €	13 664 €	-2,21%	-309 €
Compensation CFE	96 194 €	431 123 €	496 280 €	569 105 €	639 863 €	679 204 €	6,15%	39 341 €
fraction TVA compensation TH		3 957 291 €	4 109 414 €	4 496 046 €	4 494 726 €	4 506 796 €	0,27%	12 070 €
fraction TVA compensation CVAE				985 956 €	990 021 €	999 854 €	0,99%	9 833 €
FNGIR	-1 402 948 €	-1 402 948 €	-1 402 948 €	-1 402 948 €	-1 402 948 €	-1 402 948 €	0,00%	0 €
TOTAL y compris compensations (hors AC)	9 635 496 €	10 202 340 €	10 651 215 €	11 785 562 €	12 110 781 €	12 356 064 €	2,03%	245 283 €
poids menage avant F	53%	14%	14%	14%	14%	13%		
poids entreprise avant F	47%	48%	49%	40%	41%	42%		
TVA (Etat) avant FNGIR	0%	38%	38%	46%	45%	44%		
total	100%	100%	100%	100%	100%	100%		

Le produit attendu de la taxe GEMAPI est fixé à 0,290 M€.

La taxe de séjour 2025 est prévue à 0,172 M€ à reverser à l'office intercommunal du tourisme.

Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) à 0,475 M€ reste stable par rapport à 2024.

Les dotations de l'Etat au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGF) sont fixées à 1,2 M€.

Il convient de noter que l'effort de notre collectivité au redressement des comptes publics nationaux dans le cadre de la réforme sur le DGF en 2014 représente depuis cette date une perte cumulée de – 8,914 M€. à fin 2024.

Les autres recettes de fonctionnement correspondent notamment aux produits générés par la facturation des services publics (crèches, centres de loisirs, restauration collective...) et es participations versées par la caisse d'allocations familiales et la mutualité sociale agricole dans le cadre des aides au fonctionnement des structures d'accueil enfance jeunesse.

L'excédent provenant des exercices précédents s'élève à 9,953 M€.

2-Une section d'investissement équilibrée à 23,40 M€

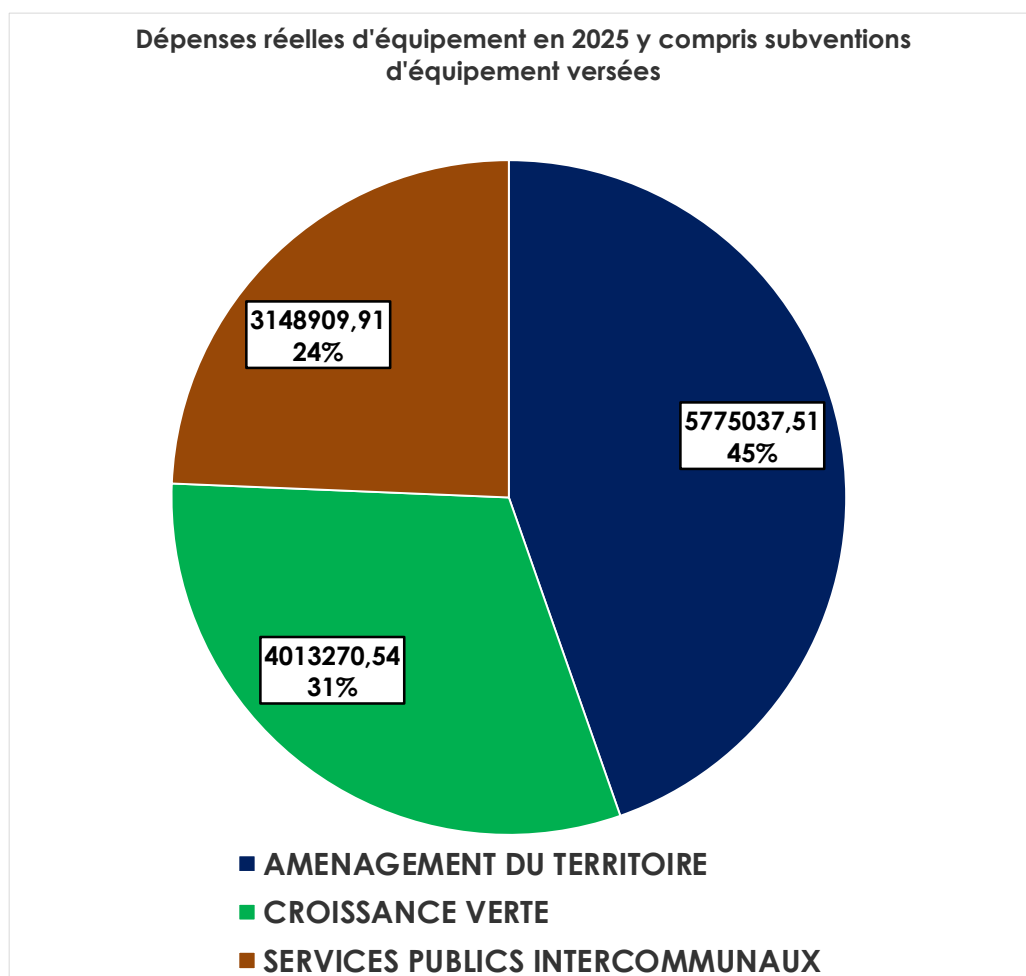
Les dépenses d'investissement à 23,40 M€ sont présentées ci-après :

DEPENSES INVESTISSEMENT 2025			
OPERATIONS	crédits reportés	créd.nouveaux	BP 2025
Déficit investissement reporté		586 643,38	586 643,38
dépenses d'ordre		526 138,66	526 138,66
opération de refinancement dette		3 600 000,00	3 600 000,00
opération de remb.anticipé dette		230 000,00	230 000,00
remboursement annuité dette		620 000,00	620 000,00
Avance remboursable budget annexe cabanons de Bories		1 500 000,00	1 500 000,00
avance / dotation budget annexe eau		1 500 000,00	1 500 000,00
avance / dotation budget annexe eau		1 500 000,00	1 500 000,00
avance CIAS		400 000,00	400 000,00
Travaux d'équipement sur programme	2 482 628,02	10 454 589,94	12 937 217,96
TOTAL DES DEPENSES	2 482 628,02	20 917 371,98	23 400 000,00

Les dépenses d'équipement y compris subventions d'équipement à verser à **12,565M€** (y compris RAR) se répartissent comme suit :

DEPENSES REELLES D'EQUIPEMENT 2025 y compris subventions d'équipement versées					
AXE STRATEGIQUE	N° Prg	libellé	crédits reportés	créd.nouveaux	BP 2025
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		subv equip.budget ecole (sans operation)			0,00
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	902	PLH	51 516,00	50 000,00	101 516,00
CROISSANCE VERTE	906	Véhicules et matériels des ST	-	200 000,00	200 000,00
CROISSANCE VERTE	907	BOM Eco	444 555,00	630 000,00	1 074 555,00
SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX	908	matériels informatiques-bureau	16 853,59	60 000,00	76 853,59
SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX	910	Bâtiments	162 363,17	260 000,00	422 363,17
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	914	Scol PCAET	4 363,49	10 000,00	14 363,49
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	917	Fourrière-refuge	1 560,00	10 000,00	11 560,00
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	919	Acquisitions foncières	86 616,68	70 000,00	156 616,68
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	924	AGV	9 864,91	13 000,00	22 864,91
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	933	Développement éco	14 874,00		14 874,00
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	935	MMG	-	10 000,00	10 000,00
SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX	937	Milcom	19 343,58	50 000,00	69 343,58
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	943	Maison médicale de garde	-	50 000,00	50 000,00
SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX	955	Anciennes crèches	4 632,49	50 000,00	54 632,49
CROISSANCE VERTE	966	schéma des déchetteries	154 732,54	2 045 267,46	2 200 000,00
SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX	969	Crèche de Roubia	2 762,45		2 762,45
SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX	971	Renovation antenne Mouthoumet	1 152,02		1 152,02
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	972	programme de voirie interco	33 443,98	96 649,54	130 093,52
CROISSANCE VERTE	973	Aire de covoiturage	103 480,00	120 000,00	223 480,00
CROISSANCE VERTE	974	transfert compétence AEP/EU	10 503,00	100 000,00	110 503,00
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	975	THD	-	259 000,00	259 000,00
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	976	Aides aux communes	800 850,73	1 200 000,00	2 000 850,73
SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX	977	Extension du siège	-		0,00
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	978	Aide à l'immobilier d'entreprise	12 000,00	131 000,00	143 000,00
SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX	979	Extension bâtiment éco-environnement	170 542,21	81 000,00	251 542,21
SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX	980	Espace intergénérationnel St Couat	99 366,00	1 300 000,00	1 399 366,00
SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX	981	Extension des bureaux et Salle	-		0,00
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	982	Mds Lagrasse	8 908,80	20 000,00	28 908,80
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	983	Mds Lézignan	144 193,40	1 900 000,00	2 044 193,40
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	984	schéma des ZAE	65 611,20	250 000,00	315 611,20
SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX	985	creche de Lézignan	11 894,40	244 000,00	255 894,40
SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX	986	conservatoire de Lézignan	-		0,00
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	987	PCIS	46 644,38	124 940,40	171 584,78
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	988	Maison de retraite la Capounada	-	300 000,00	300 000,00
SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX	989	Crèche de St Laurent	-	615 000,00	615 000,00
CROISSANCE VERTE	990	Eau brute		204 732,54	204 732,54
		TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT	2 482 628,02	10 454 589,94	12 937 217,96

De manière synthétique, et selon les axes stratégiques de notre projet de territoire:



Les recettes d'investissement à 16 M€ sont présentées ci-après :

RECETTES INVESTISSEMENT 2025			
OPERATIONS	crédits reportés	créd.nouveaux	BP 2025
1068 affectation résultat antérieur		2 883 083,62	2 883 083,62
Recettes d'ordre		1 083 000,00	1 083 000,00
opération de refinancement dette		3 600 000,00	3 600 000,00
Excédent d'inv.reporté		0,00	0,00
avance remboursable CIAS		0,00	0,00
avance remb CAUMONT2 et ORN		217 551,75	217 551,75
Taxe aménagement		230 000,00	230 000,00
Cession	0,00	0,00	0,00
autres recettes d'investissement		18 000,00	18 000,00
FCTVA	0,00	1 344 419,85	1 344 419,85
Subventions et participations	186 187,78	1 089 757,00	1 275 944,78
auto financement de la SF		12 748 000,00	12 748 000,00
TOTAL DES RECETTES	186 187,78	23 213 812,22	23 400 000,00

V.LES RATIOS BUDGETAIRES 2025

RATIOS OBLIGATOIRES		RATIOS BP 2025	Moy nationale MINEFI 2023 (dernier connu)
RATIO 1	dépenses réelles de fonctionnement DRF)/population	697 €	374 €
RATIO 2	recettes réelles de fonctionnement (RRF)/pop	796 €	455 €
RATIO 3	dépenses d'équipement brut hors subv d'équipement / pop	303 €	110 €
RATIO 4	Encours de dette au 31 dec 2025/ pop	161 €	200 €
RATIO 5	DGF/ pop	35 €	49 €
RATIO 6	charges de personnel (montant net)/DRF	33,06%	
RATIO 7	DRF + remboursement capital dette / RRF	90,71%	
RATIO 8	dépenses d'équipement brut / RRF	37,99%	
RATIO 9	Encours de dette prévisionnel au 31 dec 2025 / RRF	20,27%	
RATIO 10	Epargne brute / RRF	12,44%	

VI.DES BUDGETS ANNEXES QUI COMPLETENT LE BUDGET PRINCIPAL

La CCRLCM compte six budgets annexes dont trois concernent le développement économique (ZAE d'Ornaisons, ZAE de Caumont 2 et ZAE Cabanons de Bories).

Le budget principal consolidé de ses budgets annexes représente près de 65 M€ en 2025.

CONSOLIDATION DES BUDGETS 2025			
		DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL	FON	37 162 000,00	37 162 000,00
	INV	23 400 000,00	23 400 000,00
	TOTAL	60 562 000,00	60 562 000,00
BUDGET ANNEXE ECOLE MOUTHOMET	FON	296 000,00	296 000,00
	INV	24 200,00	24 200,00
	TOTAL	320 200,00	320 200,00
BUDGET ANNEXE SPANC	FON	1 000,00	1 000,00
	INV	0,00	0,00
	TOTAL	1 000,00	1 000,00
BUDGET ANNEXE ZAE ORNAISONS	FON	27 000,00	27 000,00
	INV	17 398,62	17 398,62
	TOTAL	44 398,62	44 398,62
BUDGET ANNEXE ZAE CAUMONT2	FON	348 585,72	348 585,72
	INV	202 551,75	202 551,75
	TOTAL	551 137,47	551 137,47
BUDGET ANNEXE ZAE CABANONS DE BORIES	FON	1 530 000,00	1 530 000,00
	INV	1 530 000,00	1 530 000,00
	TOTAL	3 060 000,00	3 060 000,00
BUDGET ANNEXE CENTRE INTERCOMMUNAL DE SANTE	FON	230 000,00	230 000,00
	INV	0,00	0,00
	TOTAL	230 000,00	230 000,00
CONSOLIDATION DES BUDGETS 2025			
		DEPENSES	RECETTES
CONSOLIDATION DES BUDGETS 2025	FON	39 594 585,72	39 594 585,72
	INV	25 174 150,37	25 174 150,37
	TOTAL	64 768 736,09	64 768 736,09

VII.EN RESUME, UNE COMMUNAUTE DE COMMUNES EN ACTION FORTEMENT ENGAGEE AU SERVICE DE SES HABITANTS

- Un budget consolidé de près de **65 M€** voté en équilibre.
- **298 € par habitant** de dépense d'équipement pour le seul budget principal.
- Un désendettement sur l'exercice prévu de **- 0,850 M€** intégrant un réaménagement de dette qui permet d'envisager une économie de 0,215 M€ de frais financiers.
- **Le financement de politiques publiques au service de nos habitants, de notre territoire et de son cadre de vie dans les domaines de la santé, des crèches, des personnes âgées, de la culture, de l'environnement, de l'aménagement du territoire.**
- **Sans augmentation des taux d'imposition.**